

Conseil municipal du 9 juin 2020

## **L'équipe Malaunaysienne au travail !**

Le Conseil municipal s'est réuni pour sa deuxième séance, après que celle du 23 mai a installé Guillaume COUTEY et son équipe. Toujours délocalisée au centre socioculturel Boris Vian et ouverte à un nombre restreint de visiteurs, cette séance a été l'occasion de voter de nombreuses délibérations engageant le nouveau mandat : au-delà de l'élection des représentants au CCAS et au Syndicat des biens de la Muette, de la réorganisation des services pour mettre en œuvre avec efficacité le projet de mandat, un temps important de la démocratie locale s'est tenu pour la première fois dans le mandat avec le débat d'orientation budgétaire 2020, exercice de présentation des priorités et de prospective sur les engagements financiers à inscrire au budget primitif 2020, qui sera voté lors du prochain conseil municipal.

Revue des délibérations votées lors de cette séance.

### **Débat d'orientation budgétaire**

Le rapport sur les orientations budgétaires a été présenté aux élus, intégrant les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette.

En introduction le Maire a présenté le contexte de la crise sanitaire que nous traversons encore, qui aura un impact non négligeable sur les moyens et les équipements comme en termes de dépenses sociales.

La loi de finances et la loi rectificative font apparaître des baisses de dotations. Sur les propositions d'évolution, alors que les recettes ne sont pas toujours dynamiques et que les dépenses sont souvent en évolution, la vigilance pour les communes sur leurs dotations reste de mise.

Les produits des services et autres recettes sont évidemment impactés par le contexte difficile de confinement où plusieurs services aux usagers ont été fermés, ne générant ainsi pas de recettes.

Les dépenses de personnel sont impactées par une réorganisation volontairement dynamique, dans une commune qui garde un niveau de missions en régie important, offrant à ses habitants une qualité et une diversité de service public. L'évolution depuis 2015 fait ainsi apparaître sur les budgets primitifs une augmentation importante sur laquelle il y aura évidemment une vigilance pour stabiliser les charges.

De la même manière les dépenses de fonctionnement verront se poursuivre le travail de modernisation des systèmes d'information, d'amélioration continue dans les domaines de la jeunesse, le soutien aux associations, le soutien au CCAS avec une subvention maintenue au même niveau, de l'emploi et de l'insertion, des actions en faveur du développement commercial de la commune, et l'adaptation des événements annulés ou revus au regard de la pandémie qui est venue bouleverser l'action inscrite à la fin de mandat.

Concernant l'investissement, la commune percevra les subventions liées à la démarche TEP-CV (territoire à énergie positive pour la croissance verte)

Concernant la dette, le capital restant dû sur les 11 emprunts s'élève à 3 873 243.50 €, tous ces emprunts étant à taux fixe, ne présentant aucun risque particulier.

Il est enfin proposé de maintenir à l'identique les taux de la taxe d'habitation à 13,98%, de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 27.56% et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 65,45%, tels que votés depuis 2004. Ces taux ont été votés à l'unanimité.

### **CCAS renouvelé**

Le conseil d'administration du CCAS comprend le Maire, Président de droit, 8 membres élus par le conseil municipal, et 8 membres nommés par le maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Sont ainsi nommés Claude LEUMAIRE, Jean-Charles PERQUIER, Marceline BONNESOEUR, Patricia COLOMBEL, Patricia CAPRON, Joëlle FABEL, Nadine COLLE et Pascale RAINGLET au titre des membres élus.

## **Réorganisation des services**

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, la perspective du nouveau mandat avait été l'occasion de travailler sur des évolutions d'organisation, issues notamment des échanges entre le Maire et les services, avec l'équipe de direction et les agents, permettant d'envisager le meilleur service possible aux usagers pour mettre en œuvre le projet municipal.

L'organigramme cible des services a ainsi été soumis aux élus après avoir été présenté aux représentants des agents lors du Comité technique du 9 juin, obtenant un avis favorable à l'unanimité des représentants.

Cette décision voit la publication de plusieurs postes proposés afin de concrétiser la réorganisation autour des trois directions administratives : la Direction de l'Administration Générale et des Ressources (DAGR), la Direction de l'Animation et de la Communication (DAC) et la Direction de l'Environnement et des Moyens Techniques (DEMT). La réorganisation, adossée à la présentation de l'organigramme cible et des postes, est validée par les élus.

## **Commissions de travail**

Trois commissions sont créées pour étudier les questions soumises au conseil municipal : La commission I (Finances, ressources humaines, implication citoyenne, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), la commission II (Enfance, éducation, jeunesse, vie associative, animation) : 29 membres, et la commission III (Urbanisme, espaces publics, intercommunalité, Citergie, solidarité, santé). Chacune comprend 29 membres et donne ainsi à tous les élus la possibilité d'y participer.

## **Modification des règles du régime indemnitaire et prime Covid-19**

Dans la suite de la réorganisation des services et du contexte relatif à l'épidémie de Covid-19, des modifications sont soumises au vote des élus : d'une part une modification du règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire dans le cadre du Rifseep de la collectivité et de son CCAS est proposée, et d'autre part une prime d'exposition est soumise aux élus pour valoriser les présence d'agents ayant assuré la continuité du service public auprès des usagers dans le cadre des services essentiels, ainsi qu'une modification du règlement relatif aux déplacements professionnels et leur indemnisation pour la collectivité et son CCAS, rappelé dans le règlement intérieur.

## **Délégués au Syndicat des biens communaux de la Muette**

M. COUPEY, M CARPENTIER sont élus délégués titulaires, et M. MARTINE et M. BARAY sont élus délégués suppléants au syndicat.

## **Adhésion à l'Association Départementale des Maires (ADM76) et à l'association nationale (AMF).**

Malaunay s'engage dans l'Association Départementale des Maires (ADM76) qui donne ainsi accès à l'information, au conseil et à la représentation auprès de l'ensemble des pouvoirs publics, mais aussi des partenaires de communes et intercommunalités, à travers des consultations juridiques, une assistance contentieuse, l'accompagnement dans la dématérialisation des marchés. Cette adhésion entraîne l'adhésion à l'association nationale (AMF).

## **Modification du périmètre scolaire**

L'affectation d'un élève dans une école maternelle ou une école élémentaire relevant de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire : les élèves sont ainsi, scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence. Afin de rééquilibrer le périmètre en prenant en compte les évolutions démographiques, il a donc été proposé aux élus de modifier ce périmètre pour répondre aux besoins issus d'importantes transformations urbaines ayant généré des disparités.